RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 05981
Numéro SIREN : 750 324 154
Nom ou dénomination : CITAGONE

Ce dépôt a été enregistré le 08/08/2019 sous le numéro de dépôt 86135

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 08-08-2019

N° DE DEPOT : 086135

N° GESTION : 2012B05981

N° SIREN : 750324154

DENOMINATION : CITAGONE

ADRESSE : 95 boulevard Beaumarchais 75003 Paris

MILLESIME : 2018

BILAN ACTIF

CITAGONE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/18	Valeurs nettes au 31/12/17	Variation en valeur	Variation en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	2 932	6 618	-3 686	-56
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillag. indus.				
Autres immobilisations corporelles	1 940		1 940	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	119 080	118 470	610	1
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés/activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	**123 952**	**125 088**	**-1 136**	**-1**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et sercices)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances clients et comptes rattachés (3)	395 030	521 856	-126 826	-24
Autres (3)	895 507	1 609 193	-713 686	-44
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	168	168		
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	192 012	92 896	99 116	107
Charges constatées d'avance(3)	17 950	55 158	-37 208	-67
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 500 666**	**2 279 270**	**-778 604**	**-34**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	**1 624 618**	**2 404 358**	**-779 740**	**-32**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

Certifié conforme à l'original

BILAN PASSIF

CITAGONE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

PASSIF	Valeurs au 31/12/18	Valeurs au 31/12/17	Variation en valeur	Variation en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 1 290 000)	1 290 000	1 306 500	-16 500	-1
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-333 221	-122 366	-210 855	-172
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-51 571	-210 855	159 284	76
SITUATION NETTE	905 208	973 279	-68 071	-7
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	905 208	973 279	-68 071	-7
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	28 850	20 000	8 850	44
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS	28 850	20 000	8 850	44
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Empr. et dettes aup. des établiss. de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)	122 800	110 900	11 900	11
Avances et acptes reçus sur cdes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	273 647	414 348	-140 701	-34
Dettes fiscales et sociales	63 892	86 976	-23 084	-27
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	230 221	798 855	-568 634	-71
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	690 560	1 411 079	-720 519	-51
Ecarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	1 624 618	2 404 358	-779 740	-32

(1) Dont à plus d'un an *690 560* *1 411 079*

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créd. de banques

(3) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RÉSULTAT

CITAGONE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 Au 31/12/18	% CA	Du 01/01/17 Au 31/12/17	% CA	Variation en valeur	Variation en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	75 341	100	555 776	100	-480 435	-86
Montant net du chiffre d'affaires	**75 341**	**100**	**555 776**	**100**	**-480 435**	**-86**
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	183 076	243	4 283	1	178 793	
Autres produits	7				7	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**258 424**	**343**	**560 059**	**101**	**-301 635**	**-54**
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	343 131	455	707 906	127	-364 775	-52
Impôts, taxes et versements assimilés	787	1	449		338	75
Salaires et traitements	6 254	8			6 254	
Charges sociales	2 220	3			2 220	
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	3 745	5	13 793	2	-10 049	-73
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.	134 243	178	134 806	24	-563	
Dotations aux provisions	8 850	12			8 850	
Autres charges						-100
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**499 229**	**663**	**856 954**	**154**	**-357 725**	**-42**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**-240 805**	**-320**	**-296 895**	**-53**	**56 090**	**-19**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT - SUITE

CITAGONE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

		Du 01/01/18 Au 31/12/18	% CA	Du 01/01/17 Au 31/12/17	% CA	Variation en valeur	Variation en %
Produits financiers							
De participation	(3)	204 840	272			204 840	
Autres valeurs mob. créances d'actif immo.	(3)						
Autres intérêts et produits assimilés	(3)	17 603	23	149 586	27	-131 984	-88
Reprises sur prov., dépréciations, transferts		1 100	1			1 100	
Différences positives de change							
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement							
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		223 543	297	149 586	27	73 956	49
Charges financières							
Dot. amortissements, dépréc., prov.							
Intérêts et charges assimilées	(4)	34 309	46	63 546	11	-29 237	-46
Différences négatives de change							
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement							
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES		34 309	46	63 546	11	-29 237	-46
RÉSULTAT FINANCIER		189 234	251	86 040	15	103 193	120
RÉSULTAT COURANT avant impôts		-51 571	-68	-210 855	-38	159 284	-76
Produits exceptionnels							
Sur opérations de gestion							
Sur opérations en capital							
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges							
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS							
Charges exceptionnelles							
Sur opérations de gestion							
Sur opérations en capital							
Dot. amortissements, dépréciations, prov.							
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES							
RESULTAT EXCEPTIONNEL							
Participation des salariés aux résultats							
Impôt sur les bénéfices							
TOTAL DES PRODUITS		481 967	640	709 645	128	-227 678	-32
TOTAL DES CHARGES		533 538	708	920 500	166	-386 962	-42
Bénéfice ou Perte		-51 571	-68	-210 855	-38	159 284	-76

(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 1 624 618,29 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -51 570,99 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Ces comptes annuels ont été établis le .

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2018 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

STOCKS

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

CITAGONE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CADRE A	IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations : suite à réévaluation	Augmentations : acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL	57 630		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	54 630		
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers			
		Matériel de transport			
		Matériel de bureau & mobilier informatique	600		1 999
		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	600		1 999
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		118 470	610	
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
		TOTAL	118 470	610	
		TOTAL GENERAL	231 330	610	1 999

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions : par virt poste	Diminutions : par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL	57 630			
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			54 630	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers				
		Matériel de transport				
		Mat. bureau, inform., mobilier			2 598	
		Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL			2 598	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				119 080	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
		TOTAL			119 080	
		TOTAL GENERAL	57 630		176 308	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

CITAGONE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, dévelop.	TOTAL	57 630		57 630	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	48 012	3 686		51 698
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	600	58		658
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	600	58		658
	TOTAL GENERAL	106 241	3 745	57 630	52 356

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mont. fin des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	TOTAL							
A. Immob. incorpor.	TOTAL							
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
	TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ETAT DES DÉPRÉCIATIONS

CITAGONE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Détermination de la valeur actuelle

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

RUBRIQUES		Dépréciations début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. gales agen. aménag constr.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels					
Autres Immobs corporelles	Inst. gales agen, aménag. divers				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et mob. informatique				
	Emballages récupérables divers				
Immobs financières	Titres mis en équivalence				
	Titres de participations				
	Autres				
TOTAL					
Stocks					
Créances					
Valeurs mobilières de placement					
TOTAL GÉNÉRAL					

ACTIF CIRCULANT

CITAGONE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)				
	Autres immobilisations financières				
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				
	Autres créances clients		395 030	395 030	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		5	5	
	État & autres coll. publiques	Impôts sur les bénéfices	188	188	
		Taxe sur la valeur ajoutée	90 553	90 553	
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers			
	Groupe et associés (2)				
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)		939 003	939 003	
	Charges constatées d'avance		17 950	17 950	
	TOTAUX		1 442 730	1 442 730	
NOTA (1) (2)	Montant des	- Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)				

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

CITAGONE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

CITAGONE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	130 617
Dettes fiscales et sociales	74
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**130 691**

CITAGONE

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE A CAPITAL VARIABLE
SIEGE SOCIAL : 95 BOULEVARD BEAUMARCHAIS
75003 PARIS
R.C.S. PARIS 750 324 154

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

REUNION DU 6 JUIN 2019

1 - LIEU DE REUNION : Hôtel Couvent des Minimes, 17 quai du Wault – 59800 LILLE

2 - HORAIRE D'OUVERTURE : 11 heures 30

3 - CONVOCATION :

3.2. - Mode :

- Associés : Lettres individuelles adressées le 21 mai 2019.
- Commissaire aux comptes : Lettre recommandée AR adressée le 21 mai 2019.

4 - ORGANISATION DE LA REUNION :

4.1. - Participants à la réunion :

4.1.1. – Commissaire aux comptes :

- Le Cabinet Eric GUITON AUDIT est

4.1.2. - Associés :

	NOMBRE	NOMBRE D'ACTIONS
Présents et votants par correspondance	13	746
Représentés	3	74
TOTAUX	16	820

Quorum : Réuni [x] Non réuni []

4.2. - Feuille de présence :

Mentions :

- Coordonnées des Associés présents ;
- Coordonnées des Associés représentés et de leurs mandataires ;
- Bulletins de vote.

Signature :

Chaque Associé ou mandataire présent a signé la feuille de présence, lors de son entrée en séance.

4.3. Bureau :

- Président : M. Florent HUCHON

- Secrétaire : M. Franck LE MEVEL

Sur la base des constatations ci-dessus, le Bureau déclare l'Assemblée régulière et compétente pour statuer sur son ordre du jour.

5 - DOCUMENTS DEPOSES SUR LE BUREAU :

- Double de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes et accusé de réception de celle-ci ;

- Double des lettres de convocation des Associés ;

- Feuille de présence et procurations des Associés représentés ;

- Bulletins de vote ;

- Les comptes annuels et l'inventaire au 31 décembre 2018 ;

- Rapport du Président, arrêté lors du Conseil d'Administration du 26 avril 2019 ;

- Rapport des Observations du Conseil d'Administration ;

- Rapports, général et spécial, du Commissaire aux comptes pour l'exercice 2018 ;

- Tableau des résultats des cinq derniers exercices ;

- Liste des Associés ;

- Exposé des motifs et texte des projets de résolutions émanant du Président et arrêtés lors du Conseil d'Administration du 26 avril 2019.

6 - DROIT DE COMMUNICATION PREALABLE DES ASSOCIÉS :

Tous les documents pour lesquels les Associés disposent d'un droit de communication ont été tenus, au siège social, à leur disposition, dans les délais réglementaires.

L'Assemblée reconnaît l'exactitude des déclarations concernant l'information des Associés.

7 - ORDRE DU JOUR :

- Lecture :

 - du ropport du Président sur l'activité de la Société durant l'exercice 2018 et du rapport d'observations du Conseil d'Administration ;
 - des rapports, général et spécial, du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2018 ;

- Examen et approbation du bilan et des comptes annuels de l'exercice 2018 ;

- Quitus aux mandataires sociaux ;

- Examen des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39§4 du Code Général des Impôts ;

- Affectation du résultat net de l'exercice 2018 ;

- Conventions et opérations objets du rapport spécial du Commissaire aux comptes ;

- Actualisation de la composition du Conseil d'Administration de la Société à l'identique de celle du Conseil d'Administration de la société LES ARCHITECTEURS conformément aux Statuts ;

- Questions diverses.

8 - DEBATS ET DISCUSSIONS :

Le Président fait procéder à la lecture de son rapport et de ceux du Commissaire aux comptes.

Le Président complète ces lectures par tous renseignements demandés et à l'issue des débats, il est demandé aux Associés de se prononcer sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

9 - ADOPTION DES RESOLUTIONS :

RESOLUTION N° UN - EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES ANNUELS/EXERCICE 2018 :

A) APRES LECTURE :

- du rapport du Président, arrêté avec le Conseil d'Administration, relatant et commentant les comptes sociaux 2018, les opérations et la marche des affaires sociales durant l'exercice social clos le 31 décembre 2018 et du rapport d'observations du Conseil d'Administration ;

- du rapport général du Commissaire aux comptes contenant les observations et avis de celui-ci sur les comptes annuels de l'exercice 2018 ;

- Des informations et précisions fournies lors des débats ;

L'ASSEMBLEE APPROUVE :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe,

de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 dont la forme et le contenu ont été préparés et arrêtés par le Président, avec le visa du Conseil d'Administration, et vérifiés par le Commissaire aux comptes, dans les délais réglementaires.

B) L'Assemblée prend acte de l'application des méthodes de présentation et d'évaluation en vigueur pour les comptes des sociétés commerciales et de leur permanence avec celles appliquées aux comptes de l'exercice social précédent.

C) L'Assemblée consent quitus au Président et aux Membres du Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise aux voix, a recueilli :

	A	B	C
VOIX POUR	678	678	678
VOIX CONTRE	131	131	131
ABSTENTIONS	11	11	11

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE

RESOLUTION N° DEUX - EXAMEN DES DEPENSES NON DEDUCTIBLES DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES VISEES A L'ARTICLE 39§4 DU CGI :

L'assemblée Générale Ordinaire prend acte qu'aucune dépense non déductible de l'impôt sur les sociétés, au sens de l'article 39§4 du Code Général des Impôts, n'a été constatée ni comptabilisée au cours de l'exercice 2018.

Cette résolution, mise aux voix, a recueilli :

VOIX POUR	**698**
VOIX CONTRE	**Ø**
ABSTENTIONS	**122**

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE

RESOLUTION N° TROIS - AFFECTATION DES RESULTATS :

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2018 selon le tableau suivant :

AFFECTATION ADOPTEE

MONTANT ET ORIGINE DES SOMMES A AFFECTER		AFFECTATION ADOPTEE ET POSTES CONCERNES	
1.1. - RESULTAT 2018 :		2.1. - DOTATION AU POSTE DE :	
Perte	(51.571)	Report à nouveau	(51.571)
TOTAL	(51.571)	TOTAL	(51.571)

Les postes comptables concernés par cette affectation enregistreront les flux ci-après :

IMPUTATION COMPTABLE DU RESULTAT 2018

POSTES COMPTABLES	SOLDE AVANT AFFECTATION	AFFECTATION	SOLDE APRES AFFECTATION
Résultat 2018	(51.571)	+51.571	--
Report à nouveau	(333.221)	(51.571)	(384.792)

Conformément à la législation en vigueur, l'Assemblée Générale rappelle qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue depuis la constitution de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, a recueilli :

VOIX POUR	698
VOIX CONTRE	121
ABSTENTIONS	1

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE

RESOLUTION N° QUATRE - CONVENTIONS REGLEMENTEES :

APRES LECTURE :

- Du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par les Articles L. 227-10 et suivants du Code de Commerce,

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN PREND ACTE ET APPROUVE CE QUI Y EST RELATE.

Cette résolution, mise aux voix, a recueilli :

VOIX POUR	698
VOIX CONTRE	121
ABSTENTIONS	1

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE

RESOLUTION N° CINQ – ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Conformément aux dispositions statutaires selon lesquelles

- ne peuvent être administrateurs de la Société que les personnes ayant la qualité d'administrateurs en fonction des sociétés COMPAGNIE DES ARCHITECTEURS et LES ARCHITECTEURS à l'identique (article 20.1.2 des Statuts),

- les administrateurs sont nommés pour quatre (4) ans, avec renouvellement annuel par quart (article 20.1.3 des Statuts),

Considérant (i) la composition actualisée des Conseils d'Administration des sociétés COMPAGNIE DES ARCHITECTEURS et LES ARCHITECTEURS, (ii) les décisions de démission d'administrateurs dans le cadre du renouvellement annuel par quart, (iii) des propositions de démissionnaires de se représenter et (iv) des candidatures conformes aux dispositions statutaires,

L'ASSEMBLEE

- prend acte et entérine la démission de

 . Mr Jean-François RÉTHORÉ
 . Mr Bilgin KOCA
 . Mr Gilles FAGES
 . M

 et consent à chacun d'eux un quitus entier et sans réserve,

- nomme es qualité d'administrateurs pour quatre (4) ans, conformément aux dispositions statutaires

 . Mr Cédric LOUARD
 . Mr Nicolas GUILLOT
 . Mr Grégoire MONAI
 . M

Cette résolution, mise aux voix, a recueilli :

VOIX POUR	**809**
VOIX CONTRE	**Ø**
ABSTENTIONS	**11**

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE

o o
o

10 - PROCES-VERBAL :

Les résolutions adoptées au cours de cette réunion ont fait l'objet du présent procès-verbal, signé, après lecture, par les membres du Bureau.

Tout porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait de celui-ci pourra effectuer toutes formalités requises (de publicité, de dépôt ou autres), notamment auprès du Greffe du Tribunal de Commerce compétent.

11 - HORAIRE DE CLOTURE : heures

PRESIDENT,
M. Florent HUCHON

SECRETAIRE,
M. Franck LE MEVEL

C . E . G . A .
&
CABINET ERIC GUILLON AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrits de la Cour d'Appel de Nîmes

SOCIETE CITAGONE

Société par Actions Simplifiée

à capital variable

Siège social : 95, boulevard Beaumarchais

75003 PARIS

RAPPORTS
DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

C . E . G . A .

CABINET ERIC GUITON AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Auprès de la Cour d'Appel de Nîmes

SOCIETE CITAGONE

Société par Actions Simplifiée

à capital variable

Siège social : 95, boulevard Beaumarchais

75003 PARIS

RAPPORT GENERAL

DU

COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

C . E . G . A .
CABINET ERIC GUITON AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Auprès de la Cour d'Appel de Nîmes

A l'Assemblée Générale du 6 juin 2019,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 30 juin 2016, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société par actions simplifiée CITAGONE, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018, date d'ouverture de l'exercice, à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

C . E . G . A .
CABINET ERIC GUITON AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit à la Cour d'Appel de Nîmes

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'estimation des titres de participation figurant à l'actif du bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formulation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

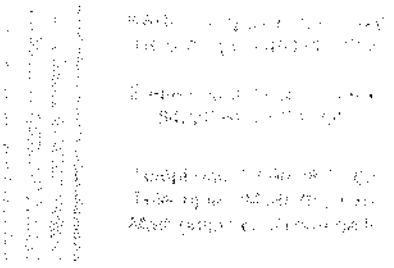
Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



C . E . G . A .
CABINET ERIC GUITON AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Auprès de la Cour d'Appel de Nîmes

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société par actions simplifiée à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme prévu par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Roussillon, le 14 mai 2019

Pour la S.A.R.L. CABINET ERIC GUITON AUDIT
Le commissaire aux comptes
Eric GUITON

C . E . G . A .
CABINET ERIC GUITON AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Cour d'Appel de Nîmes

S.A.S. CITAGONE
ANNEXE AU RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018
Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à donner une image fidèle.

